

6<sup>eme</sup> Édition

# AUTOMNE

## SALON D'ART CONTEMPORAIN

Tokyo • Casablanca • Moscou • Bruxelles



Paris • New-York • Miami • Shanghai

**du 23 au 26 octobre**  
**2014**

*espace*  
**pierre cardin**



## Affichant à son compteur plus de 6000 entrées,

le Salon BUSINESS ART affiche une montée en puissance de notoriété absolument inédite dans le paysage des manifestations artistiques d'art contemporain ! Une foule ininterrompue a circulé sous les cimaises du Salon Business Art durant 4 jours. Le vernissage en fut bien sûr le point culminant le jeudi, ainsi que la soirée V.I.P. entreprise le vendredi !

Contre toute attente, l'affluence du public se renouvelait chaque jour, jusque dimanche 19h, heure de fermeture du Salon. Les arts plastiques furent particulièrement à l'honneur dans cette édition 2013 et l'enthousiasme de nos visiteurs révèle qu'en dépit de la promotion forcenée par les médias des manifestations exclusivement conceptuelles, la peinture, la sculpture, la gravure, les arts muraux et décoratifs, la photographie, les livres d'artistes..., n'ont pas dit leur dernier mot. Les diverses interventions qui ont fait vivre ces 4 jours d'exposition ont elles aussi rencontré la faveur du public : conférence et performances... Que tous les artistes, les intervenants, les bénévoles, les partenaires sachent que ce succès est le leur et que le Salon Business Art leur doit cette formidable reconquête du public...

## Des visiteurs toujours plus nombreux pour cette 5<sup>ème</sup> édition.

Artistes et visiteurs en relation directe pendant 4 jours à l'Espace PIERRE CARDIN !

Parmi les temps fort, des performances artistiques, des dédicaces de livres et la remise du prix Jean-Charles HACHET partenaire du Salon et de la Gazette des Arts.

Les 24 et 27 octobre dernier, à l'Espace PIERRE CARDIN, a eu lieu la 5<sup>ème</sup> édition du salon Business Art.

Ce sont plus de 150 artistes et galeries qui ont présenté pendant ces quatre jours leurs oeuvres.

C'est dans une véritable effervescence, que cette 5<sup>ème</sup> édition a accueilli plus de 6000 visiteurs amateurs d'art contemporain pour acheter tableaux, sculptures, photos issues du monde entier : Argentine, Brésil, Chine, Corée, Espagne, Italie, Japon, Russie et bien sûr des artistes de la France entière...

**Cette 5<sup>ème</sup> édition confirme le succès et l'attrait du salon. Business Art a encore démontré qu'il tient toute sa place dans cette semaine d'art contemporain et constitue une véritable alternative. Dans le contexte économique actuel, l'accessibilité du marché de l'art est une réalité. Aujourd'hui, grâce à Business Art il est possible de succomber à l'art contemporain sans se ruiner, en proposant des oeuvres à un prix accessible.**



- DOULET - Y
- BAYART - LAM
- TANNET - AIZ
- SOLANILLA -
- ESCALE GRAFF
- / MUSEUM GA
- ARGADOL - MILE
- GIRERD - DESORN
- MONTERO - DAMI
- D'AILLEURS - HADJ
- ERNST CIJULLUS / L
- DEFINS - OMETZ -
- LOMBARD MOREL -
- SERRE - SMIRNOVA - SA
- BEKOVA - SMITS - AÏOUD
- AKICHINA GALERIE MYRIA
- : DARIA GEORGADZE - AL
- BATURINA - OLGA OSNAC
- LARISA BLOKHINA - VALER
- GLASSTELLE - PAVEL BAKA
- ANDREY - DACHA CHERTAN
- GABRIELE RAUCH - AS SAB
- MARTINI - VERMERE - CHANTA
- NKO KAISATO - CHIEKO KATO -
- FURUYA - SHUICHI MASUDA -
- ME - BAKULIN - MDAFA-ARTS - G
- ALFA / TARA LOU DODEKAPOLIS
- ZEMMOUR JACKY - GUEGUEN - O
- AFRICAN ART : GERRY NGINAMAU -
- MALANDY - LEMA KUSA LUCIEN SU
- KALAMA AKULEZ HENRY - CEDRICK
- BUADI - ROGER BOTEMBE - ASSOCIATION
- : WILFRED / DANIEL - ANTON - GAUCH
- PO

# Plus de 25



VEL - ART  
 ENTHE - LEON  
 PURU - MBELLA  
 TUAL - MIROGI -  
 GUICO - BAYART  
 GALERIE : BERRUT -  
 RAHMANI - BASTIDE  
 MEAUX - CHERYL - REGO  
 ECOUR - PRAZAT - ROSY  
 UNTERNÄHER - IMOTEP  
 ERAY - LEBLOND - RAMIRES  
 MARGOSSIAN - FREDERIQUE  
 STELLA ART INTERNATIONAL :  
 IRIAN - KAZANTSEVA - NARIMAN-  
 DAG - KOUTCHINSKAÏA - LEBEDEVA -  
 AME : DISABEL - / ASYA ALL'S GALLERY  
 EXEI LANTSEV - OLGA METELEVA - LERA  
 CH - MARINA ARISTARKHOVA - NEMETS -  
 RIYA SALNIKOVA - NATALIA GEORGADZE  
 ANOV - PROZOROVA ELENA - CHABANOV  
 NOVA ET PAVEL BAKANOV/ ROSE BARBERAT  
 LON - POULET VERNET - BOGAERT - ANITA DE  
 AL LE FLEM - QUALIART CO., LTD. : KUMI ITO - JU-  
 SHOZO WATANABE - TOHKO MARUYAMA - YURIN  
 HISAE OTSUKA - ASAKO WATANABE - NOS PH - TO  
 GALERIE BEAUTIFUL ART : BADIBANGA - MOBULI - ALFI  
 - BOZENNA - PELISSIER - HANANE - KARPOP - NOUNA  
 SCAR - DUMAS CAMBON - VIROULET - GALERIE ARTITUDE -  
 COBLA MAKUSUNA - SUPER EKOSA ALAIN - OKITAWONYA  
 LLY - NSHOLE BEZAYAME EGIDE - DIKISONGELE ZATUMUA DIKI  
 NGATSHU LIYALA - LEMOS MAMADJA - HIPOLITO DJATA - BEUVE  
 N POLYDOR : LOKOLE LUHAHE - MBUISU - MBETE / GALERIE 104  
 ARD - MAZURIER - KOLESNIK - BEN MEIR - FRANCO - AS SABLON -  
 ULET VERNET - BRAS-GOETSCHEL

**SALON D'ART CONTEMPORAIN**  
 LA GAZETTE DES ARTS  
 Partenaire officiel  
 du salon BUSINESSART  
 www.businessart.org - 75015 Paris 01 45 66 49 24

**0 000 euros de ventes**



espace pierre cardin





# BUSINESS ART 2014

1-3 avenue Gabriel 75008 Paris

## BUSINESS ART 2014

### Exposition d'art contemporain

Madame, Monsieur,



La 6<sup>ème</sup> édition du salon BUSINESS ART s'annonce !

Ce salon d'art contemporain aura lieu du 23 au 26 octobre 2014 à l'Espace Pierre Cardin, en même temps que les grands salons d'art contemporain basés au Grand Palais et sur les Champs Elysées!

Business Art a été créé afin de combler les lacunes existantes en matière de coordination entre les différents acteurs culturels et les décideurs économiques. Ce rendez-vous réunira des artistes, des galeries ainsi que de nombreuses entreprises. Ce salon a permis à plus de 60% des artistes lors de sa dernière édition, d'être sponsorisés par des entreprises.

A cette occasion, nous vous proposons une OFFRE SPECIALE pour la location d'un stand (4m<sup>2</sup> minimum); une page offerte dans La Gazette des Arts, magazine officiel du salon, distribué en kiosques dans toutes les grandes villes de France et les palaces Parisien. Ci-joint, les détails de cette OFFRE !

En vue des prochaines expositions nationales, et afin de vous faire connaître davantage, nous vous proposons une OFFRE SPECIALE pour les prochaines éditions. Une page complète (format 220 x 297 cm) à 400 euros au lieu de 1400 euros!

Cette OFFRE vous concerne! Annoncer vos événements, achats ou ventes d'œuvres, promotion de **vo**tre site, tout ceci par le biais de La Gazette des Arts!

Nous restons à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Artistiquement Vôtre.

Georges Lévy  
Directeur de publication de La Gazette des Arts  
Commissaire du Salon Business Art  
[contact@businessart.org](mailto:contact@businessart.org)

A.P.A.I. Association pour la Promotion des Artistes Indépendants  
78, avenue de Suffren - 75015 PARIS - Le Village Suisse - Cour Anglaise Galerie 19  
Tél. : 01 45 66 49 24 - Port. : 06 62 48 50 98 [contact@lagazettedesarts.fr](mailto:contact@lagazettedesarts.fr) - [www.businessart.org](http://www.businessart.org)



espace pierre cardin





# BUSINESS ART 2014



1-3 avenue Gabriel 75008 Paris

Peintures, sculptures, photographies, dessins...  
du 23 au 26 octobre 2014

Nom : .....Prénom : .....

Pseudonyme: .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Mail :

Téléphone : ..... Portable : .....

Site Internet : www.

Forme juridique/N° de la Maison des artistes : .....

**Entreprise partenaire (si vous êtes sponsorisé)**

Nom : .....

Responsable à contacter : .....

Raison sociale : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Mail :

Téléphone : ..... Portable : .....

Site Internet : www

Je désire ..... invitations, je ne peux pas passer les chercher, ci-joint un chèque de 5 euros à l'ordre de l'APAI pour les frais d'envoi

**NOM QUE VOUS DESIREZ VOIR FIGURER SUR L'ENSEIGNE DRAPEAU : (16 caractères maximum) :**

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

**Modalités d'exposition du 23 au 26 octobre 2014**

Le m<sup>2</sup> 380 euros x ..... (à partir de 4m<sup>2</sup>) Soit : ..... euros

Le panneau de 2m sur 2m40 - 650 euros x ..... Soit : ..... euros

Un tableau (90x90cm maxi.) - 300 euros x ..... Soit : ..... euros

Proposition de stand ex: 6m<sup>2</sup> Soit : .....2280 euros

Droits d'inscriptions : comprenant les frais de gestion de votre dossier - 50 euros Soit : ..... 50 euros

Votre 1/4 de page personnel dans la Gazette des Arts catalogue du salon pour **50 euros !** Soit : ..... euros

**Association non soumise à la TVA** TOTAL : Soit : ..... euros

La Gazette des Arts, magazine d'art indépendant vendu en kiosque, catalogue officiel du salon.  
Artistes peintres, photographes et sculpteurs. Pour le calcul et la publication gratuite de votre côte dans La Gazette des Arts, contactez nous!

Par Virement Bancaire: Code banque Code agence N°. de compte Clé RIB  
Domiciliation: Paris Zola Commerce (Crédit Agricole) 18206 00199 60307019304 26  
36 rue du Commerce 75015 Paris IBAN: FR7618206001996030701930426  
Paris Motte-Picquet-Grenelle BIC-ADRESSE SWIFT: AGRIFPP882

Aucun dossier ne sera pris en considération sans l'envoi du règlement et de tous les documents suivants :

1 chèque de 50 % d'un montant de : ..... euros encaissable à réception, le solde en 1 chèque de.....euros

**Tous les paiements doivent impérativement être réglés 1 mois avant le salon.**

Les chèques sont à libeller à l'ordre d'APAI. Toute inscription sera soumise à une sélection (accompagner le dossier complété de photos des œuvres).

Je réserve par la présente (sous réserve d'acceptation du dossier) et Je soussigné(e) .....

déclare avoir pris connaissance du règlement du salon, et accepte de m'y conformer sans réserve.

En cas de refus du dossier (Comité de sélection) vous serez remboursé intégralement .

Date .....

Signature

Précédée de la mention «lu et approuvé»:

**Déroulement du salon**

Horaires d'ouverture du salon au public :

Judi 23 octobre

Vernissage à 19 heures

Ouverture de 18 heures à 22 heures

Sous le haut patronage de M. Pierre Cardin

*Nous vous conseillons de prévoir un apéritif sur votre stand pour accueillir vos invités.*

Vendredi 24 octobre

Ouverture au public de 11 heures à 20 heures.

Samedi soir le 25 octobre

Ouverture de 11 heures à 22 heures.

Soirée événementielle

Dimanche le 26 octobre

Ouverture de 11 heures à 19 heures

**Renseignements pratiques**

Le lieu:

Espace Pierre Cardin 1-3

Avenue Gabriel

75008 Paris

**Accès:**

- Par le métro : station Concorde
  - Par l'autobus :
  - Parking Concorde: angle Avenue Gabriel et place de la Concorde
- Tarif: 2 Euros

**A votre disposition :**

Services et adresses utiles

Directeur: Georges Levy:

01 45 66 49 24 / 06 62 48 50 98

contact@businessart.org - contact@lagazettedesarts.fr

www.businessart.org - www.lagazettedesarts.fr

**Pour tout envoi postal,**

SIEGE SOCIAL

A.P.A.I.

La Gazette des Arts,

Mr Georges Lévy

78 Avenue de Suffren - 75015 Paris

**RIB**

SOCIETE GENERALE

Paris Motte Picquet (03292)

52 Av. Motte Picquet 75015 Paris

Titulaire du compte : APAI

**REFERENCES BANCAIRES DU COMPTE DEBITE**

Code Banque : 18206

Code Agence : 00199

No. de compte : 60307019304

Clé RIB : 26

**Identification Internationale**

IBAN : FR7618206001996030701930426

BIC-ADRESSE SWIFT : AGRIFPP882

**BUSINESS ART INFOS**

## Salon d'Art Contemporain

# L'Art, ambassadeur de l'entreprise

Le Salon Business Art a été créé afin de combler les lacunes en matière de coordination entre les différents acteurs culturels et les décideurs économiques. Le salon Business Art se déroule à : **L'Espace Pierre Cardin**

### Un concept innovant :

Ce rendez vous réunira des artistes, des galeries ainsi que nos spécialistes en matière de défiscalisation liée au mécénat. Beaucoup d'entreprises souhaitent communiquer au travers l'art ou envisagent l'acquisition d'une ou plusieurs œuvres d'art dans l'optique de défiscaliser. Pendant toute la durée du salon, nos conseillers artistiques seront là pour répondre à vos questions, En effet nombre de chefs d'entreprises ne connaissent pas précisément la loi sur la défiscalisation. Il en est de même pour les artistes.

### Vous pouvez vous faire parrainer par une entreprise de votre choix :

Afin de vous aider dans votre démarche, notre équipe a rédigé pour vous une proposition de parrainage qui sera à remettre à l'entreprise de votre choix.

### La communication :

Un plan de communication média complet et attractif sera mis en place pour vous assurer du maximum de visibilité et de médiatisation lors de cet événement.

### Relations presse

Notre équipe contactera la presse grand public et notamment la presse spécialisée dans l'art ainsi que la presse économique écrite et audiovisuelle. La GAZETTE DES ARTS, notre partenaire presse prendra en charge la couverture de cet événement et assurera votre présence sur le web.

### Campagne d'affichage.

Lors de la précédente édition 2013, le salon Business Art a fait l'objet d'une campagne d'affichage lors de l'événement tout le long des Champs-Élysées à Paris.

### Marketing direct

Un e-mailing contactera les entreprises et la presse. Un numéro spécial de LA GAZETTE DES ARTS sera vendue à cet effet en kiosque. Si vous souhaitez profiter de nombreux avantages offerts par notre événement :

- la qualité du lieu
- une période propice : le mois d'octobre étant le mois du salon de l'art contemporain à Paris
- une communication adéquate

Renvoyez nous au plus tôt le dossier d'inscription situé dans les pages centrales du feuillet accompagné de la totalité des documents demandés.

### Contactez-nous !

A très bientôt et cordialement,

**Georges Lévy**

Commissaire Général et organisateur de BusinessArt



## A.P.A.I.

Association pour la Promotion  
des Artistes Indépendants

# BUSINESS ART MECENAT



### Pourquoi le mécénat ?

Au-delà de l'intérêt personnel, il faut envisager le mécénat culturel comme un partenariat où chacun est considéré comme gagnant. Le mécénat représente une pièce maîtresse pour la stratégie de communication d'une entreprise tant d'un point de vue externe qu'en interne et notamment à l'égard de vos collaborateurs. Cette communication culturelle peut aussi s'adresser à vos clients ainsi qu'à vos partenaires commerciaux.

Le mécénat est un médium privilégié pour affirmer vos valeurs et mettre vos compétences au service de l'intérêt général et soutenir ainsi le développement culturel local. Il permet de renforcer l'attractivité de votre entreprise comme contribuer à la mise en valeur de votre marque commerciale.

### En quoi consiste exactement le mécénat ?

Il s'agit d'un acte simple à la portée de chaque entreprise et même des PME-PMI. Il vous permettra de profiter de nombreux avantages liés à la défiscalisation. Le don peut se faire en numéraire comme en compétences au profit d'organismes d'intérêt général. Par le mécénat vous pourrez soutenir nos artistes : peintres, sculpteurs, plasticiens, photographes. Vous aurez aussi la possibilité d'acquérir des œuvres de leurs vivants et ainsi défiscaliser.

### Quels avantages peut-on en tirer ?

Le mécénat est un outil formidable de communication pour l'entreprise. Vos clients, vos partenaires commerciaux et le grand public vont pouvoir disposer d'une image innovante et créatrice de votre activité commerciale. Les collaborateurs de votre entreprise trouveront par ailleurs dans le mécénat culturel une alternative inédite et innovante au projet entrepreneurial que représente votre société.

Grace au mécénat, vous allez vous différencier de vos concurrents en affirmant vos valeurs et ainsi mettre vos compétences au service de la culture et du monde artistique. C'est tout simplement une certaine idée de l'intérêt général et de la notion même de la culture qui sera mis en avant par l'intermédiaire du mécénat.

### Qui sont les destinataires ?

Les destinataires du mécénat sont multiples : entreprises, fondations, l'Etat et ses établissements publics, les collectivités locales, les associations et certains établissements d'enseignements publics ou privés agréés.

**60% de réduction fiscale et 25% de contreparties soit un avantage global de 85% du montant du don pour l'entreprise mécène !**

### Comment devenir mécène ?

Il convient tout d'abord de choisir un projet de mécénat pertinent. Il doit correspondre à vos desideratas en matière d'image et de marque. Le mécénat est à l'image de votre entreprise et doit vous apporter le plus d'avantages possibles tant en terme de publicité et de communication que d'un point de vue strictement financier.

Il importe enfin de vérifier que l'organisme vous proposant une opération de mécénat soit en capacité de vous fournir une éligibilité fiscale.

Vous établirez par la suite une convention de mécénat entre votre entreprise et l'organisme bénéficiaire. Ce contrat dûment accepté par toutes les parties concernées vous permettra de fixer les engagements de chacun ainsi que les contreparties dont vous pourrez bénéficier. Il vous faudra ensuite demander à l'organisme de vous fournir un reçu fiscal de don aux œuvres que vous pourrez ainsi joindre à votre déclaration fiscale.

### Le mécénat vous intéresse ?

**Les artistes ne demandent qu'à entrer en contact avec vous.**

Vous pouvez nous joindre directement en nous renvoyant la fiche contact BUSINESS ART MECENAT présente dans le dossier ci-joint.

N'hésitez pas à nous contacter !

Georges LEVY

Directeur Business Art & APAI

**De nombreux artistes  
sont sponsorisés  
par des entreprises.**



# BUSINESS ART

Salon d'Art Contemporain

## Quelques précisions sur la fiscalité liée au mécénat

### DEVENEZ MECENE DE L'APAI !

L'Association pour la Promotion des Artistes Indépendants (APAI) regroupe 3 entités :

Le Salon d'art contemporain BUSINESS ART

La GAZETTE DES ARTS

INTERNATIONAL GALLERY

Le mécénat est l'opération par laquelle un mécène apporte un soutien matériel ou moral à une œuvre artistique réputée d'intérêt général.

### Vous êtes une entreprise :

#### Vous pouvez :

##### Faire un don en numéraire :

Ce versement s'analyse juridiquement en un don manuel d'une somme d'argent au bénéfice de l'APAI qui ne nécessite pas de formalité particulière, quel que soit son montant.

##### Faire un don en nature :

Le mécénat en nature d'une entreprise prend généralement la forme de dons de biens (comme une œuvre d'art ou un bien d'équipement), de mise à disposition de personnel ou de prestations de compétences à titre gratuit en faveur de l'APAI.

##### Réduire votre impôt sur les sociétés (IS) :

En tant que mécène du salon, vous bénéficierez d'une réduction d'impôt sur les bénéfices de 60% du don en numéraire ou en nature dans la limite de 0.5% de votre chiffre d'affaires annuel : l'excédent éventuel de versement étant reportable sur les 5 exercices suivants.

##### Renforcer l'image et la notoriété de votre entreprise :

En tant que partenaire de l'APAI, vous avez la possibilité d'associer le nom de votre entreprise à l'opération soutenue et vous pourrez ainsi bénéficier d'autres avantages en fonction de la nature et de l'importance du don. Une convention sera établie entre APAI et votre entreprise pour préciser les modalités de notre partenariat.

### Vous êtes un particulier :

#### Vous pouvez :

##### Faire une donation ou un don manuel :

La donation est l'acte signé devant notaire par lequel vous transmettez un bien ou une somme d'argent conséquente.

Le don manuel est la remise d'une somme d'argent ou d'un bien meuble qui ne nécessite pas la passation d'un acte devant notaire.

##### Réduire votre impôt sur le revenu (IR) :

Vous bénéficiez d'une réduction d'impôt sur le revenu de 66% dans la limite de 20% de votre revenu imposable : report possible sur 5 ans possible en cas d'excédent de versements.



Les abandons de revenus : droits d'auteurs, dividendes de titres, loyers sont également éligibles à cette réduction.

##### Réduire votre impôt de solidarité sur la fortune (ISF) :

Pour les dons en numéraire et les dons de titres de sociétés cotées, vous pouvez bénéficier d'une réduction d'ISF de 75% dans la limite de 50 000 euros par an (soit un don effectif de 66 666 euros). Pour l'ISF 2011, ce versement doit être effectué entre le 16 juin 2010 et le 15 juin 2011.

Cette réduction ne peut pas se cumuler avec la réduction d'IR pour une même fraction de versement.

#### Exemple :

Vous faites un don en numéraire de 100 000 euros à l'APAI.

Vous êtes redevable de l'ISF. Vous avez alors la possibilité de bénéficier :

- d'une réduction d'ISF de 50 000 euros (66 666 euros x 75%),
- d'une réduction d'impôt sur le revenu de 22 000 euros {66% x (100 000 euros - 66 666 euros)} pour la fraction excédentaire.

#### Vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt en globalité de 72 000 euros !

N'hésitez pas à nous contacter, nous ne manquerons pas de répondre à toutes questions.

#### Nous contacter :

L'Association pour la Promotion des Artistes Indépendants - 78 avenue de Suffren - 75015 Paris - France

Tél. 01 42 19 96 42 - Port. 06.62.48.50.98

[contact@businessart.org](mailto:contact@businessart.org)

# **BUSINESS ART**

Salon d'Art Contemporain

Demande d'autorisation de stationnement pour livraison, Av. Gabriel

**Fax : 01 53 11 26 55**

Date: ..... Numéro de fax du demandeur : .....

Adresse du lieu nécessitant une autorisation d'accès :

**Espace PIERRE CARDIN 1 et 3 de l'avenue Gabriel**

Nom du ou des chauffeurs : .....

.....

Date de naissance: .....

No. De Permis de conduire : .....

Modèle de voiture : .....

No. D'immatriculation du ou des véhicules: .....

.....

.....

La période de stationnement: .....

.....

Adresser autorisation au :

**Commandant LAKSER**

Responsable de BTO

Préfecture de police

Direction de l'ordre public et de la circulation

Fax : 01 53 11 26 55

Téléphone : 01 53 11 26 53

Adresse du centre technique : 46 Boulevard BESSIERE . 75017 PARIS

## REGLEMENT DE L'EXPOSITION

### • Conditions Générales d'Inscription

Les présentes conditions générales d'inscription sont systématiquement remises à chaque partenaire ou exposant. Elles figurent dans le dossier de demande d'inscription du Salon Business Art, au verso du bulletin de réservation. Toute demande d'inscription et de réservation de stands implique l'acceptation entière et sans réserve des dispositions des conditions générales.

### • Dates et Lieux

**Le Salon se tiendra du 23 au 26 octobre 2014 à l'Espace Pierre Cardin**

### • Admission

Les demandes d'inscription doivent être adressées à :

A.P.A.I. La gazette des arts

78 Av. de Suffren- 75015 Paris -Tel. **01 42 19 96 42**

Le Comité de Sélection statue sur les demandes après examen des dossiers. Seules sont prises en considération les demandes entièrement remplies, dûment cachetées et signées, accompagnées du premier versement égal à 40% du montant total TTC de la réservation, et des deux chèques de 2 fois 30 %. Les admissions sont notifiées par courrier et envoi d'une facture.

Le Comité de Sélection se réserve le droit de refuser l'admission. La décision de refus n'a pas à être motivée ; elle est notifiée au demandeur et les sommes versées au titre de la demande d'inscription sont remboursées. Le demandeur dont la candidature est refusée ne peut prétendre à une indemnité quelconque, notamment en se prévalant du fait que sa candidature a été sollicitée par l'organisateur.

### • Echéance de règlement

Il ne sera fait aucune dérogation aux tarifs, aux conditions d'applications et aux dates limites fixant les différences de tarifs. Tous les paiements s'effectuent comptant par chèque.

Tout règlement non parvenu dans les délais entraîne l'annulation de la réservation, l'organisateur se réservant le droit de disposer de l'emplacement pour un autre exposant sans aucune indemnité, ni remboursement, l'accès au stand sera interdit à tout exposant n'ayant pas acquitté la totalité des sommes dues.

### • Annulation

Toute réservation est ferme et définitive. Aucun acompte n'est remboursable pour quelque motif que ce soit et à aucun moment.

### • Attribution des stands

Le plan de la manifestation est établi par l'Organisateur qui attribue les emplacements par ordre d'arrivée des dossiers d'inscription.

Les emplacements sont attribués à réception du dossier d'inscription complet, accompagné des chèques envoyés lors de la réservation.

Les réclamations éventuelles relatives à l'emplacement attribué ne pourront être prises en considération que si elles sont formulées par écrit, et appuyées sur des raisons sérieuses, dans un délai de huit jours à compter de la date de communication de l'emplacement du stand. L'expiration du délai de huit jours vaut acceptation de l'exposant sur l'emplacement attribué. Les emplacements attribués devront être occupés à la date indiquée dans le dossier technique remis à

l'exposant. A défaut ils seront considérés comme disponibles et pourront recevoir une nouvelle affectation, sans que l'exposant défaillant puisse prétendre à une indemnité ou à un remboursement quelconque.

### • Assurances

L'organisation du Salon est assurée en responsabilité civile. En ce qui concerne les vols et les dommages des oeuvres, une assurance tous risques d'exposition doit être souscrite par chacun des exposants. Par le seul fait de son adhésion, l'exposant renonce à toute faculté de recours contre l'organisateur, les autres exposants, le loueur des lieux d'exposition, ainsi que contre les préposés, salariés et sous traitants des précités.

Si l'un des exposants bénéficie par ailleurs d'une quelconque garantie, il doit obtenir de son assureur l'insertion d'une clause de renonciation en faveur de l'organisateur et du loueur des lieux d'exposition.

L'exposant quel qu'il soit s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires à la sauvegarde des biens assurés.

L'organisateur décline toute responsabilité quant aux vols commis sur tous les emplacements pendant les heures d'ouverture et de fermeture du Sa-

lon. Le préjudice résultant de ces vols ne pourra en aucun cas faire l'objet d'une indemnité. L'organisateur décline toute responsabilité au sujet des vols, pertes et dommages quelconques pouvant survenir aux objets et matériels d'exposition pour quelque cause que ce soit, et notamment au cours de leur manutention. Il s'ensuit que l'exposant qui n'aurait pas souscrit une assurance en temps utile et subirait un sinistre se trouverait totalement dépourvu de possibilité de recours.

Il est très important de déclarer avec exactitude à votre assureur la valeur totale des objets exposés, des emballages et des installations diverses avant le salon.

La galerie organisatrice de l'évènement perçoit 25% sur les ventes des oeuvres.

### • Publicité - Communication

La distribution de documents publicitaires n'est autorisée que sur le stand de l'exposant, sauf convention particulière autorisant sous certaines conditions une distribution dont le périmètre sera déterminé par l'organisateur. Le fichier visiteurs est la propriété exclusive de l'Organisateur.

L'exposant autorise expressément, à titre gracieux, l'Organisateur à réaliser des photographies et/ou des films le représentant ainsi que les membres de son équipe et les produits exposés sur son stand, à utiliser librement ces images sur tous supports, notamment publicitaires, en France et à l'étranger, sans limitation de durée, à citer et reproduire gracieusement son nom, oeuvre ou dénomination commerciale dans le cadre de sa communication, sur tous supports, en France et à l'étranger, et ce pendant une durée de cinq ans à compter de la date du présent contrat.

L'exposant autorise expressément, à titre gracieux, l'organisateur à reproduire et diffuser librement les débats, conférences et ateliers, sous quelle que forme que ce soit, auprès de tout public, sous réserve de l'indication des noms des intervenants.

L'organisateur a seul le droit d'éditer ou de faire éditer et diffuser le catalogue de l'exposition. Les informations fournies par les exposants pourront être diffusées dans le catalogue ou tout autre support de communication le sont sous leur responsabilité.

### • Etat de lieux

Les lieux doivent être rendus par l'exposant dans l'état où il les a trouvés lors de son entrée en jouissance. Il est responsable des dommages qui seraient apportés par ses installations aux planchers, cloisons, vitrines, etc. Il devra supporter les dépenses occasionnées par les travaux de réparation s'il y a lieu.

### • Dispositions générales

La signature du dossier d'inscription sur lequel sont reproduites les présentes conditions constitue un engagement ferme. Les présentes conditions générales ont valeur de contrat. Elles seront complétées par les règlements particuliers relatifs aux modalités pratiques de l'exposition qui seront communiquées aux exposants dans le dossier technique de la manifestation. L'organisateur ne peut être tenu responsable des résultats de la manifestation, ni des troubles de jouissance et préjudices commerciaux subis par les exposants. S'il devenait impossible de disposer des lieux, dans le cas également où le feu, la guerre ou une calamité publique, de grèves ou tout autre cas de force majeure, une interdiction des pouvoirs publics ou toute autre cause qui rendrait impossible l'exécution de tout ce qui doit être fait pour la manifestation, l'organisateur pourrait soit annuler, soit reporter dans d'autres lieux et ou à d'autres dates, le Salon. En cas de report de dates et ou de lieux, l'organisateur informe les exposants inscrits par écrit. En cas d'annulation pure et simple, les exposants ne pourront prétendre à aucune indemnité. Les sommes restant disponibles après le paiement de toutes les dépenses engagées seront réparties entre les exposants au prorata des sommes versées.

En cas de litige seuls les tribunaux de Paris sont compétents.

### A.P.A.I.

**Association pour la Promotion des Artistes Indépendants**

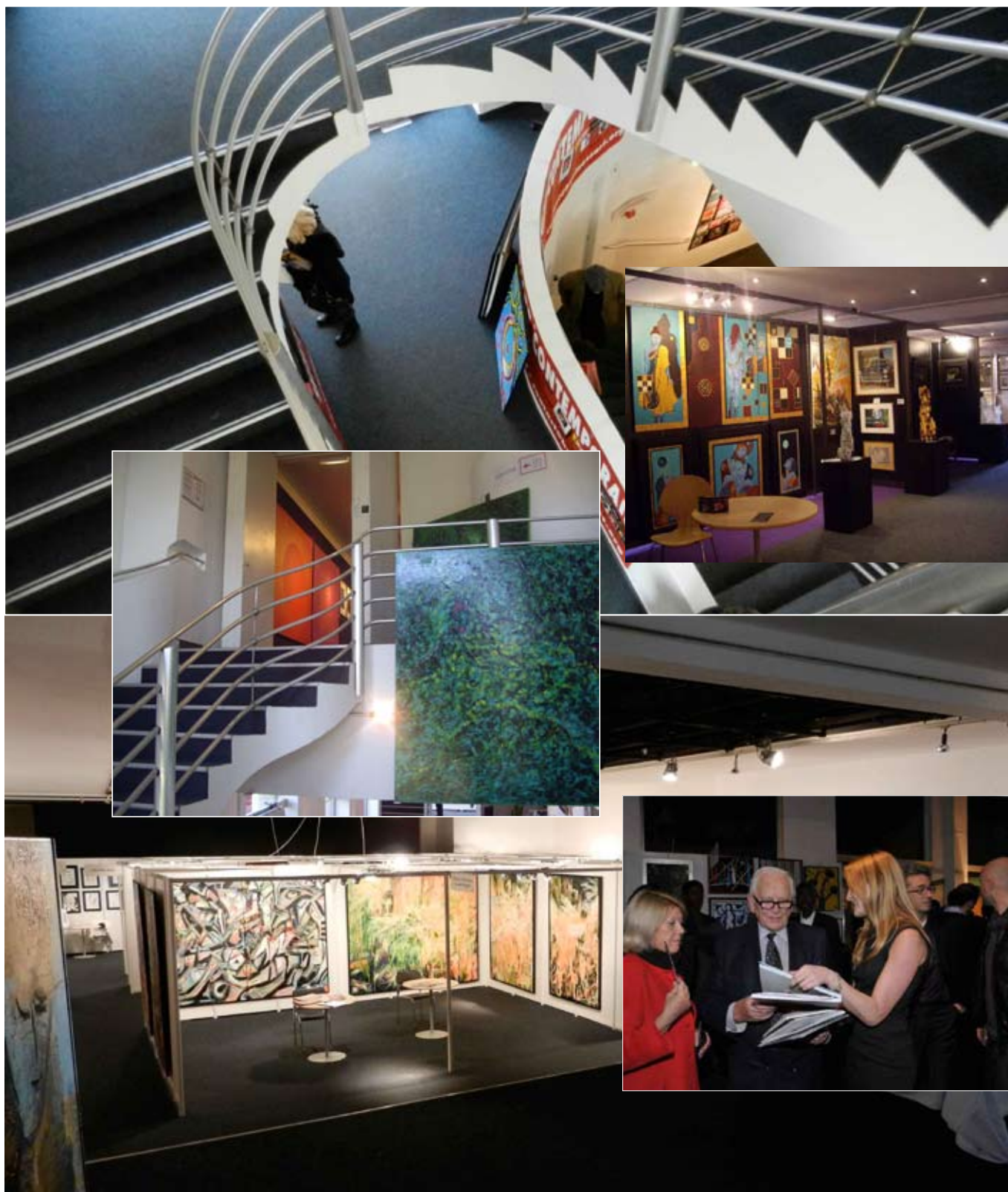
78, avenue de Suffren

75015 PARIS

Le Village Suisse

Cour Anglaise Galerie 19





A.P.A.I. Association pour la Promotion  
des Artistes Indépendants  
78, avenue de Suffren – 75015 PARIS -Le Village Suisse  
Cour Anglaise Galerie 19  
Tél. : 01 42 19 96 42 / 06 62 48 50 98  
contact@lagazettedesarts.fr  
contact@businessart.org

A.P.A.I. No. 001498 18-No. Siret : 514345891 00014 Code: NAF: 9499Z

